



Recherche en paternité à l'âge de 40 ans ?

Par **petitejeanne59**, le **20/03/2008** à **11:12**

Bonjour,

J'ai 40 ans et mon père ne m'a pas reconnue.

Je suis née alors que ma mère été en instance de divorce et qu'elle vivait avec un autre homme (mon père).

Elle a due faire un désavoeux de paternité car j'ai automatiquement porté le nom de son premier mari.

Mon père a vécu avec nous jusqu'à mes 10 ans. Je suis sa fille unique.

Je n'ai jamais supporté de savoir que mon acte de naissance comporte la mention père inconnu alors que je connais mon père.

Je n'ai rien fait auparavant, par ignorance. mais aujourd'hui je voudrais y remédier.

Mon père lui ne veux pas faire cette démarche car je crois qu'il a honte. Et puis il me dit qu'aujourd'hui ça ne sert plus a rien que c'est du passé.

Je sais qu'il y a un délai à respecter après la majorité pour entamer des démarches et que ce délai est passé.

Néanmoins j'aimerais savoir s'il me reste un recours pour faire établir cette paternité ?

Si oui quel en serait le coût ?

D'avance merci pour votre réponse.

Par **dubus**, le **21/03/2008** à **14:51**

Si , à votre naissance , votre mère était encore mariée, vous portez le nom de son mari de l'époque .

Si vous êtes née de père inconnu (voir votre acte de naissance) vous devriez portez obligatoirement le nom de jeune fille de votre mère.

Quant à votre véritable père , il lui suffit (en dehors du nom que vous portez) difficile à changer à 40 ans de vous reconnaître par exemple par déclaration notariée pour que vous soyez son héritière

mais vous devriez voir un avocat spécialiste du droit de la famille.

Thierry